

Service Territoires

Adresse postale :

418 rue Aristide Briand

77350 Le Mée-sur-Seine

Tél. : 01 64 79 30 71

nathalie.fassy@idf.chambagri.fr

Le Mée-sur-Seine, le 18 juillet 2019



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PAYS DE FONTAINEBLEAU
A l'attention du Président
Monsieur Pascal GOUHOURY
44 rue du Château
77 300 FONTAINEBLEAU

**Objet : PLU de Barbizon
Avis de la Chambre d'agriculture**

N/ Réf. 2019_ST_237_AG_ES

Monsieur le Président,

Par délibération, la Commune de Barbizon a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Celui-ci nous a été transmis, pour avis, par courrier, dans le cadre de l'association de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme.

Après étude du projet, la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France émet plusieurs remarques qui porteront sur les points suivants :

- I. La circulation des engins agricoles**
- II. L'OAP n°1 « La ferme du couvent »**
- III. La zone « N »**
- IV. L'inconstructibilité de la zone « A »**
- V. La zone «1AU »**
- VI. Les emplacements réservés n°s 1 et 5**

--oOo--

I. La circulation des engins agricoles

Notre compagnie constate l'absence de schéma des circulations agricoles dans le PLU. Aussi, nous demandons que cet oubli soit rectifié et que les nouvelles opérations de constructions et d'aménagements urbains (voie à sens unique, rétrécissement de voie, création d'un aménagement piétonnier, etc.) soient réalisées en étroite concertation avec la profession agricole afin de ne pas créer de nouveaux problèmes de circulation agricole.

II.L'OAP n°1 « La ferme du couvent »

Nous constatons que l'OAP n°1 abrite, notamment, une exploitation agricole en activité.

Aussi, afin de sécuriser l'accès pour l'exploitant en place à ses bâtiments d'exploitation, nous demandons à ce que le chemin d'accès soit matérialisé dans l'OAP pour assurer la conservation de ce dernier, et ce tant que les bâtiments conservent une destination agricole.

III. La zone « N »

Comme la CDPENAF, nous demandons que la zone « N » soit constructible pour l'activité agricole afin de ne pas obérer les projets futurs sur cette zone.

IV. L'inconstructibilité de la zone « A »

A la lecture du règlement, nous constatons que la zone « A » est inconstructible pour l'activité agricole pour des raisons paysagères.

Néanmoins, nous vous demandons de définir en concertation avec M. DECLERCK une zone « A » constructible pour l'activité agricole afin de permettre à l'exploitant de construire, si nécessaire, de nouveaux bâtiments agricoles.

V. La zone «1AU »

Notre compagnie s'interroge sur la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation une surface de 3 ha pour un projet d'opportunité d'aménagement d'hôtel.

Notre compagnie ne remet pas en cause le projet mais souhaite que la superficie réservée à ce projet soit justifiée au regard des besoins de votre commune et à défaut réduite.

VI. Les emplacements réservés nos 1 et 5

Notre compagnie s'interroge sur les emplacements réservés n°s 1 et 5 respectivement pour la réalisation d'une liaison douce et d'un aménagement paysager.

Nous souhaitons que l'emplacement réservé pour la création d'une liaison douce soit retiré car il ne nous semble pas justifié au regard du manque de continuité avec la commune voisine.

Nous souhaitons également que l'emplacement réservé n°5 destiné à la création d'un aménagement paysager soit supprimé car il constitue une emprise sur des terres agricoles nécessaires à l'exploitant pour son stockage de betteraves.

En conclusion, la Chambre d'agriculture émet **un avis défavorable** en l'état actuel du projet.

Toutefois, la poursuite de la procédure offre à la municipalité la possibilité de prendre en considération ces remarques.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Hillairet', with a large, sweeping flourish underneath.

Christophe HILLAIRET

